

# Disneyland® Paris Princess Run

## REGLEMENT OFFICIEL

### **ARTICLE 1 : Nature de la manifestation**

**Le Disneyland® Paris Princess Run est une manifestation sportive comportant plusieurs épreuves de course à pied.**

Il se déroulera entre le vendredi 8 mai 2020 et le dimanche 10 mai 2020 à Disneyland® Paris.

#### **Disneyland® Paris Princess 5Km**

Course à pied familiale à travers les Parcs Disney®

Distance 5 km

Samedi 9 mai 2020

Départ 7h00

Epreuve non chronométrée, sans classement (aucun certificat médical nécessaire)

#### **Disneyland® Paris Princess 8Km**

Course à pied à travers les Parcs Disney®

Distance 8 km

Dimanche 10 mai 2020

Départ 7h00

Epreuve non chronométrée, sans classement (aucun certificat médical nécessaire)

#### **runDisney Kids Races**

Courses à pied pour les enfants : distances 100m, 200m, 1km

Samedi 9 mai 2020

1 Session : à partir de 11h00 en vagues différées

Epreuves non chronométrées et sans classement (aucun certificat médical nécessaire)

Les plans des courses seront communiqués de manière adéquate et en temps voulu. Ils seront également affichés sur site à la Zone de Retrait de Dossards, Disney® Events Arena, Disney Village®

Complément d'information disponible sur le site officiel : <http://run.disneylandparis.fr/>

## **ARTICLE 2 : Organisateur**

Le Disneyland® Paris Princess Run est organisé par la société Euro Disney Associés S.A.S (une société immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 397 471 822 (SIREN), domiciliée à l'adresse 1, rue de la Galmy - 77700 Chessy, France, et au capital de 1.435.978.998,48€ Téléphone : +33. 1.64.74.40.00)

L'organisateur est assisté du support technique de la Société Golazo Sports, au capital de 575 107€05 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VOKA Antwerpen, sous le numéro 0442.115.211, ayant son siège social sis Schoebroekstraat 9, 3583 Beringen, Belgique, représentée par Golazo France (14 rue Sarrette 75014 Paris).

## **ARTICLE 3 : Conditions de participation**

L'événement est conforme aux réglementations des courses Hors Stades soumises à une procédure d'autorisation administrative encadrée par : les articles L331-2 à L331-7, R331-17 et A331-15 du code du sport.

**La participation à la manifestation est conditionnée au respect des règles et conditions suivantes :**

### **A - Catégorie d'âge :**

Les participants pourront s'inscrire aux courses ouvertes à leur catégorie d'âge :

#### **Disneyland® Paris Princess 5Km**

Course à pied - distance 5 km

Accessible à partir de l'âge de 5 ans (le jour de la course). Hommes/Femmes.

Nb : les enfants âgés de moins de 12 ans (le jour de la course) doivent être accompagnés (sur tout le parcours) d'un adulte lui-même titulaire d'un dossard pour la course. Dans ce cadre, un adulte peut accompagner au maximum 3 enfants.

Les poussettes ne sont pas admises sur le Disneyland® Paris Princess 5Km

#### **Disneyland® Paris Princess 8Km**

Course à pied – distance 8 km

Accessible à partir de l'âge de 9 ans (le jour de la course). Hommes/Femmes.

Nb : les enfants âgés de moins de 12 ans (le jour de la course) doivent être accompagnés (sur tout le parcours) d'un adulte lui-même titulaire d'un dossard pour la course. Dans ce cadre, un adulte peut accompagner au maximum 3 enfants.

## **runDisney Kids Races**

Courses à pied – distances :

- 100m : accessible aux enfants (garçons/filles), sous condition d'avoir le jour de la course : 1 an minimum et jusqu'à 4 ans inclus à partir de 11h en vagues différées
- 200m : accessible aux enfants (garçons/filles), sous condition d'avoir le jour de la course : 5 ans minimum et jusqu'à 7 ans inclus à partir de 12h en vagues différées
- 1km : accessible aux enfants (garçons/filles), sous condition d'avoir le jour de la course : 5 ans minimum et jusqu'à 12 ans inclus à partir de 13h en vagues différées

Un adulte sera aussi autorisé à courir aux côtés de l'enfant (uniquement pour les enfants âgés entre 1 et 4 ans inclus) sans être lui-même titulaire d'un dossard pour la course. Cet adulte ne pourra pas prétendre à la médaille de la course.

### **B - Certificat médical :**

Aucun certificat médical n'est requis pour la participation au Disneyland® Paris Princess Run.

## **ARTICLE 4 : Inscriptions**

### **A - Droit d'inscription :**

#### **a-1 – Droit d'inscription aux courses individuelles**

L'inscription inclut, pour chaque participant :

#### **Disneyland® Paris Princess 5Km :**

- 1 dossard
- 1 t-shirt
- Rafraîchissements pendant et après la course
- 1 médaille exclusive pour les finishers de la course

Conformément aux Conditions Générales de Vente, l'absence de participation à l'événement ne peut engendrer aucun remboursement, partiel ou total.

#### **Disneyland® Paris Princess 8Km :**

- 1 dossard
- 1 t-shirt
- Rafraîchissements pendant et après la course
- 1 médaille exclusive pour les finishers de la course

Conformément aux Conditions Générales de Vente, l'absence de participation à l'événement ne peut engendrer aucun remboursement, partiel ou total.

**runDisney Kids Races** (toutes distances) :

- 1 dossard
- 1 t-shirt
- Rafraîchissements après la course
- 1 médaille exclusive pour les finishers de la course

Conformément aux Conditions Générales de Vente, l'absence de participation à l'événement ne peut engendrer aucun remboursement, partiel ou total.

**b-2 – Droit d'inscription au Challenge Cendrillon 13Km**

**Challenge Cendrillon 13Km : formule incluant le Disneyland® Paris Princess 5Km**

**+ le Disneyland® Paris Princess 8Km**

- 1 dossard unique pour les deux courses
- 3 t-shirts de course (Disneyland® Paris Princess 5Km, Disneyland® Paris Princess 8Km et Challenge Cendrillon 13Km)
- Rafraîchissements pendant et après les courses
- 1 médaille exclusive Challenge Cendrillon 13Km en supplément des médailles du Disneyland® Paris Princess 5Km et du Disneyland® Paris Princess 8Km  
(Soit 3 médailles en cas d'accomplissement du Challenge Cendrillon 13Km, voir conditions ci-dessous)

**Eligibilité :**

- Accessible à partir de l'âge de 9 ans (le jour de la course). Hommes/Femmes.
- Aucun Certificat médical n'est requis.
- Les coureurs doivent impérativement terminer les 2 courses dans le respect du critère d'allure défini au règlement des courses
- Un coureur inscrit séparément au Disneyland® Paris Princess 5Km et au Disneyland® Paris Princess 8Km n'est pas éligible au Challenge Cendrillon 13Km et ne recevra ni la médaille ni le t-shirt du Challenge Cendrillon 13Km.
- En cas d'absence de participation, d'abandon ou de blessure empêchant de franchir la ligne d'arrivée du Disneyland® Paris Princess 5Km et /ou du Disneyland® Paris Princess 8Km, le

coureur n'est plus éligible au Challenge Cendrillon 13Km et ne pourra recevoir la médaille du Challenge Cendrillon 13Km.

- La médaille du Challenge Cendrillon 13Km sera remise au coureur à l'issue du Disneyland® Paris Princess 8Km et après vérification de son éligibilité.

- Aucune médaille ne sera envoyée par courrier en cas de non-présentation du coureur sur la ligne de départ d'une course.

- Conformément aux Conditions Générales de Vente, l'absence de participation à l'événement ne peut engendrer aucun remboursement, partiel ou total.

## **B - Clôture des inscriptions**

La clôture des inscriptions est fixée au 10/04/2020. L'organisateur se réserve le droit de poursuivre les inscriptions si certaines courses sont encore disponibles à la vente.

## **C - Athlètes en situation de handicap**

Tout athlète en situation de handicap doit contacter l'Organisation à l'adresse [dlp.run.info@disney.com](mailto:dlp.run.info@disney.com) afin de porter à sa connaissance ses besoins spécifiques, avant réservation. L'organisation validera ou non la participation au regard des critères de sécurité et d'adaptation de l'équipement.

L'inscription à l'épreuve et l'acceptation du présent règlement sont obligatoires pour tout participant en situation de handicap.

Sas de départ : sur présentation d'un justificatif officiel, (ex : carte mobilité inclusion délivrée par la MDPH) l'athlète en situation de handicap et tous les membres de la même réservation/commande, eux-mêmes titulaires d'un dossard valide, prendront le départ de la (des) course(s) dans le sas prioritaire et avec la première vague de coureurs en situation de handicap.

Un certificat médical, une carte d'accès prioritaire remise par Disneyland® Paris ne sont pas des justificatifs officiels.

## **Règles spécifiques en fonction des courses**

### c-1 Athlète Déficiant Visuel

Tout athlète déficient visuel doit contacter l'Organisation à l'adresse [dlp.run.info@disney.com](mailto:dlp.run.info@disney.com) afin de porter à sa connaissance ses besoins spécifiques, avant réservation du Disneyland® Paris Princess 5Km, et/ou Disneyland® Paris Princess 8Km.

L'organisation validera ou non la participation au regard des critères de sécurité et d'adaptation de l'équipement.

- L'inscription est obligatoire pour le coureur et son accompagnant ;
- Pour des raisons d'organisation et de sécurité, le guide doit être identifié comme tel, par un sticker « guide » disponible à la Zone de Retrait de Dossards, Disney® Events Arena, Disney Village® ;
- Afin de faciliter ses interactions avec l'organisation et les autres coureurs, un sticker sera remis à l'athlète en situation de handicap sur présentation d'un justificatif officiel à la Zone de Retrait de Dossards, Disney® Events Arena, Disney Village® ;
- L'athlète en situation de handicap comme tout coureur doit porter bien visiblement son dossard fourni par l'organisation pendant la totalité de la course. Au dos du dossard l'athlète doit impérativement compléter la fiche d'Informations Médicales d'Urgence ;
- Tout participant s'engage à respecter le règlement officiel du Disneyland® Paris Princess Run.

Pour des raisons de sécurité, il sera impossible de courir accompagné d'un chien guide ou d'un animal d'assistance.

Sas de départ : sur présentation d'un justificatif officiel, (ex : carte mobilité inclusion délivrée par la MDPH) l'athlète déficient visuel et ses accompagnateurs eux-mêmes titulaires d'un dossard valide et membres de la même réservation/commande, prendront le départ de la (des) course(s) dans le sas prioritaire et avec la première vague de coureurs en situation de handicap.

Un certificat médical, une carte d'accès prioritaire remise par Disneyland® Paris ne sont pas des justificatifs officiels.

Nous proposons un service de guide accompagnateur pour les participants inscrits qui souhaiteraient ou auraient besoin d'une aide supplémentaire.

Merci de prendre contact avec [dlp.run.info@disney.com](mailto:dlp.run.info@disney.com) avant le 1<sup>er</sup> mars pour soumettre votre demande de guide et prendre connaissance des conditions.

### c-2 Athlète en fauteuil de compétition trois roues avec dispositif de freinage conforme aux règles IPC (à propulsion manuelle directe sur mains courantes)

Les athlètes en fauteuil de compétition IPC peuvent participer à toutes les courses du Disneyland® Paris Princess Run sous réserve de conformité aux conditions suivantes :

- L'athlète doit être en mesure de le manœuvrer et le maîtriser en toutes circonstances ;

- Le port du casque conforme à la réglementation et/ou à la normalisation en vigueur est obligatoire ;

- L'athlète en fauteuil roulant doit être maintenu par une ceinture de sécurité ;

En l'absence de ces équipements, l'Organisateur est en droit de refuser l'accès au parcours à l'athlète.

- Le port de gants renforcés est fortement conseillé ;

- Seuls les participants en situation de handicap reconnu peuvent participer à la course en fauteuil roulant ;

- Afin de faciliter ses interactions avec l'organisation et les autres coureurs, un sticker sera remis à l'athlète en situation de handicap sur présentation d'un justificatif officiel à la Zone de Retrait de Dossards, Disney® Events Arena, Disney Village® ;

- L'athlète en situation de handicap, comme tout coureur, doit porter bien visiblement son dossard fourni par l'organisation pendant la totalité de la course. Au dos du dossard l'athlète doit impérativement compléter la fiche d'Informations Médicales d'Urgence ;

- Tout participant s'engage à respecter le règlement officiel du Disneyland® Paris Princess Run.

Sas de départ : sur présentation d'un justificatif officiel, (ex : carte mobilité inclusion délivrée par la MDPH) l'athlète en fauteuil de compétition IPC et ses accompagnateurs eux-mêmes titulaires d'un dossard valide et membres de la même réservation/commande prendront le départ de la (des) course(s) depuis le sas prioritaire et avec la première vague de coureurs en situation de handicap.

Un certificat médical, une carte d'accès prioritaire Disneyland® Paris ne sont pas des justificatifs officiels.

Afin d'assurer leur sécurité et de faciliter leur départ, l'organisation demande aux coureurs en fauteuil de compétition IPC autorisés à participer, de se faire connaître, lors de leur inscription, en lui transmettant un message à [dlp.run.info@disney.com](mailto:dlp.run.info@disney.com) et ce, avant le 1<sup>er</sup> mars 2020.

### c-3 Athlètes en fauteuil standard quatre roues non conformes aux règles IPC

Les fauteuils standards quatre roues non conformes aux règles IPC peuvent participer à toutes les courses du Disneyland® Paris Princess Run sous réserve de conformité aux conditions suivantes.

L'athlète en fauteuil standard quatre roues non conformes aux règles IPC doit contacter l'Organisation à l'adresse [dlp.run.info@disney.com](mailto:dlp.run.info@disney.com) afin de porter à sa connaissance ses

besoins spécifiques, avant réservation du Disneyland® Paris Princess 5Km et/ou du Disneyland® Paris Princess 8Km et/ou du Challenge Cendrillon 13Km.

L'organisation validera ou non la participation au regard des critères de sécurité et d'adaptation de l'équipement :

- Dans le cas où l'athlète en fauteuil standard est accompagné d'un tiers, ce dernier doit être lui-même titulaire d'un dossard pour le Disneyland® Paris Princess 5Km et/ou du Disneyland® Paris Princess 8Km et/ou du Challenge Cendrillon 13Km.

- Le port du casque conforme à la réglementation et/ou à la normalisation en vigueur est obligatoire ;

- L'athlète en fauteuil roulant doit être maintenu par une ceinture de sécurité ;

En l'absence de ces équipements, l'Organisateur est en droit de refuser l'accès au parcours à l'athlète.

- Le port de gants renforcés est fortement conseillé ;

- Seuls les participants en situation de handicap reconnus peuvent participer à la course en fauteuil roulant ;

- Afin de faciliter ses interactions avec l'organisation et les autres coureurs, un sticker sera remis à l'athlète en situation de handicap sur présentation d'un justificatif officiel à la Zone de Retrait de Dossards, Disney® Events Arena, Disney Village® ;

- L'athlète en situation de handicap comme tout coureur doit porter bien visiblement son dossard fourni par l'organisation pendant la totalité de la course. Au dos du dossard l'athlète doit impérativement compléter la fiche d'Informations Médicales d'Urgence ;

- Tout participant s'engage à respecter le règlement officiel du Disneyland® Paris Princess Run.

Sas de départ : sur présentation d'un justificatif officiel (ex : carte mobilité inclusion délivrée par la MDPH), l'athlète en fauteuil standard et ses accompagnateurs eux-mêmes titulaires d'un dossard valide et membres de la même réservation/commande prendront le départ de la (des) course(s) du sas prioritaire et avec la première vague de coureurs en situation de handicap.

Un certificat médical, une carte d'accès prioritaire Disneyland® Paris, ne sont pas des justificatifs officiels.

Afin d'assurer leur sécurité et de faciliter leur départ, l'organisation demande aux athlètes en fauteuil standard autorisés à participer, de se faire connaître, lors de leur inscription, en lui transmettant un message à [dlp.run.info@disney.com](mailto:dlp.run.info@disney.com) et ce, avant le 1er mars 2020.

NB : Fauteuils de complaisance non admis

#### c-4 Joëlettes

Les joëlettes ne peuvent participer au Disneyland® Paris Princess Run.

#### c-5 Autres handicaps

Tout athlète en situation de handicap autre que ceux mentionnés ci-dessus peut participer à l'ensemble des courses du Disneyland® Paris Princess Run sous réserve d'avoir fourni un justificatif officiel lors de l'inscription à [dlp.run.info@disney.com](mailto:dlp.run.info@disney.com) . Tout participant s'engage à respecter le règlement officiel du Disneyland® Paris Princess Run.

Pour tout athlète rentrant dans cette catégorie, l'Organisation se réserve le droit d'accepter ou non ladite participation au regard des critères de sécurité et d'adaptation de l'équipement.

Sas de départ : sur présentation d'un justificatif officiel (ex : carte mobilité inclusion délivrée par la MDPH), l'athlète en situation de handicap ainsi que les membres de sa réservation / commande prendront le départ de la (des) course(s) dans le sas prioritaire.

Un certificat médical, une carte d'accessibilité Disney ne sont pas des justificatifs officiels.

### **D - Mineurs**

Un parent ou représentant légal devra compléter, signer et remettre au retrait de dossards à la Zone de Retrait de Dossards, Disney® Events Arena, Disney Village®, le formulaire d'autorisation parentale pour tous les participants de moins de 18 ans. Aucune exception ne sera faite.

Le formulaire d'autorisation parentale est téléchargeable sur le site internet de l'événement : <http://run.disneylandparis.fr/infos-pratiques/decharges-et-assurances>.

### **E – Dossard**

#### e-1 – Retrait du dossard

- Tout participant doit récupérer son kit coureur à la Zone de Retrait de Dossards, Disney® Events Arena, Disney Village®, la veille de la course.

Exception faite pour les *runDisney Kids* races, dont le kit peut être récupéré le jour-même de la course jusqu'à 10h (premier départ 11h) le jour de la course.

- Les dates et horaires d'ouverture de la Zone de Retrait de Dossards, Disney® Events Arena, Disney Village®, sont disponibles sur le site officiel.
- Le kit du coureur comprend : le dossard de course, le (les) t-shirt(s) de course, le g'EAR bag si dépôt de consigne.

- Pour récupérer votre kit coureur, vous devez présenter une pièce d'identité en cours de validité ainsi que votre contremarque.
- Si le participant n'a pas de pièce d'identité officielle l'organisateur ne sera pas en mesure de fournir son dossard de course. Aucune exception ne sera faite.

## PROCURATION

- Si vous ne pouvez pas vous déplacer en personne, une tierce personne peut également retirer votre kit coureur en votre nom, et devra obligatoirement présenter les documents suivants à la Zone de Retrait de Dossards, Disney® Events Arena, Disney Village® :
  - sa propre pièce d'identité,
  - la photocopie de votre pièce d'identité (coureur),
  - la contremarque imprimée sur une feuille A4,
  - une lettre de procuration signée par vous-même (le coureur).

Cette lettre doit faire impérativement mention de vos nom et prénom ainsi que des nom et prénom de la personne qui récupèrera la prestation et du type précis de prestation(s) que l'autorisez à retirer en votre nom.

- Si une tierce personne n'a pas de pièce d'identité officielle l'organisateur ne sera pas en mesure de fournir le dossard de course. Aucune exception ne sera faite.

Aucun kit coureur (dossard, sac de consigne et t-shirts) ne sera envoyé par courrier avant ni après l'événement. Aucun échange de t-shirt ne pourra être fait après participation à la course.

### e-2 – Port du dossard

L'athlète doit porter bien visiblement son dossard fourni par l'organisation pendant la totalité de la course. Au dos du dossard vous devez impérativement compléter la fiche d'Informations Médicales d'Urgence. Des épingles à nourrice seront fournies.

Pour des raisons de sécurité, si un coureur est repéré sans son dossard alors qu'il participe à la course, il sera invité à quitter le parcours.

## **F - Justificatif de temps et temps estimatif d'arrivée**

Aucun justificatif de temps ou temps estimatif d'arrivée n'est requis, les courses du Disneyland® Paris Princess Run n'étant pas chronométrées.

## **G - Rétraction**

Tout achat sur la boutique en ligne est un engagement ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, annulation, remboursement ni cession à un tiers, quel qu'en soit la raison, y compris médicale. (Notamment, sans que cette liste ne soit limitative, pour une erreur d'inscription, une indisponibilité ou un empêchement pour raison médicale).

## **H - Processus d'inscriptions aux courses**

Vous trouverez ci-dessous les étapes nécessaires pour finaliser l'inscription aux courses après un achat.

### 1. Dossier de finalisation d'inscription / pré-inscription en ligne :

Après l'achat d'un forfait touristique incluant la participation à l'une des courses (séjour + dossard) ou de la seule participation à l'une des courses, le participant recevra un e-mail l'invitant à accéder à son compte coureur sur une plateforme pour finaliser son inscription à la course de son choix en remplissant son formulaire coureur. Toute personne inscrite à une course aura une référence dossier (utile pour toute communication ultérieure).

NB : pour un enfant mineur le jour de la course, seul le représentant légal du mineur est autorisé à l'inscrire et remplir son formulaire coureur. Le représentant légal devra fournir obligatoirement l'autorisation parentale (document à télécharger sur le site Internet de l'événement).

2. Email de confirmation : Une fois le formulaire coureur dûment complété avec toutes les informations nécessaires et les documents requis le cas échéant scannés et téléchargés, le participant reçoit :

Pour les *runDisney Kids Races*, Disneyland® Paris Princess 5Km, Disneyland® Paris Princess 8Km ou Challenge Cendrillon 13Km : un e-mail de confirmation d'inscription

3. Contremarque : Tous les participants recevront un email en amont de l'événement. Ce courriel annoncera la mise à disposition sur l'espace coureur de la contremarque officielle de participation, ainsi que les dernières informations pratiques concernant l'événement. La contremarque officielle de participation devra être présentée ainsi qu'une pièce d'identité officielle, en cours de validité afin de retirer le/les kits coureurs.

Après l'achat d'un forfait touristique incluant la participation à l'une des courses ou de la seule participation à l'une des courses dans le cadre du processus d'inscription décrit ci-dessus, toute personne ne souhaitant pas donner son adresse email devra obligatoirement faire une demande de dossier d'inscription auprès de l'organisateur par courrier à : *runDisney France* – Disneyland® Paris / Bâtiment Minnie Mouse / BP 112 – 77777 Marne la Vallée Cedex 04

NB : dans ce cas, un traitement manuel de l'inscription peut entraîner un délai supplémentaire dans la phase de validation de l'inscription. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas d'un éventuel retard de document(s) transmis par voie postale.

## **ARTICLE 5 : Assurances**

### **A - Responsabilité civile**

Conformément à la loi, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux différentes courses du Disneyland® Paris Princess Run. Nous rappelons que l'Organisateur n'est ni responsable des sacs vestiaires ni de leur contenu. Il appartient à chaque participant de prendre les dispositions nécessaires à la préservation de ses effets personnels.

### **B - Assurance dommages corporels**

Selon la loi française (Art. L321-4 du code des Sports), l'Organisateur est tenu d'informer les participants de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. La plupart des assurances habituelles (garanties via cartes bancaires, assurance Habitation, etc.) exclut toute participation à une compétition sportive et par conséquent les risques liés à votre participation aux courses du Disneyland® Paris Princess Run.

Il est important que vous vérifiiez les garanties et exclusions de vos éventuelles assurances quotidiennes, et le cas échéant de souscrire une assurance individuelle accidents. Cette souscription est facultative mais fortement recommandée, dans la mesure où elle est la seule à offrir aux pratiquants d'activités physiques et sportives une garantie pour les dommages qu'ils se causent à eux-mêmes ou dont on ne trouve pas les auteurs.

Celle-ci interviendra en complément ou à défaut de vos éventuelles assurances actuelles. Elle peut être effectuée auprès de l'assureur de votre choix.

En s'inscrivant à cet Événement, le Participant déclare être en bonne condition physique et ne connaître aucune contre-indication à la pratique de la course à pied. Il décharge Euro Disney Associés S.A.S, organisateur du Disneyland® Paris Princess Run, de toute responsabilité pour tout dommage résultant de sa condition physique. Le Participant autorise l'Organisateur à engager tout soin ou intervention d'urgence considérée comme nécessaire par les personnels médicaux et de secours intervenant dans le cadre de l'Événement. Pour les inscriptions des mineurs, le parent ou un représentant légal déclare et autorise les conditions ci-dessus pour le participant mineur.

## **ARTICLE 6 : Règles sportives**

### **A - Jury**

Le jury est composé du directeur des courses de l'événement et d'un représentant de Disneyland® Paris.

## **B - Aide aux concurrents**

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

## **C – Suiveurs**

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

## **D - Bâtons**

Le port et l'utilisation des bâtons télescopiques sont interdits.

## **E – Assistance**

Aucune assistance extérieure à l'organisateur n'est autorisée.

## **F - Limites horaires et rythme minimum**

Tous les coureurs du Disneyland® Paris Princess 5Km ou du Disneyland® Paris Princess 8Km doivent pouvoir tenir au minimum un rythme de 9,56 minutes par kilomètre. Toute personne qui ne sera pas en mesure de suivre le rythme minimum instauré pourra être recueillie à n'importe quel moment de la course et transportée jusqu'à la ligne d'arrivée. Il est suggéré aux participants de s'entraîner pour atteindre la cadence. Des cyclistes de tête seront sur la course et indiqueront aux coureurs s'ils se trouvent en dessous du rythme de 9,56 minutes par kilomètre. En cas de ralentissement temporaire de votre part, et pour votre sécurité, n'oubliez pas de serrer à droite afin de permettre aux coureurs les plus rapides de vous dépasser. Pour plus d'informations, merci de vous reporter à la rubrique Infos Pratiques sur le site officiel de l'Événement.

## **G- Chronométrage**

**Disneyland® Paris Princess 5Km, Disneyland® Paris Princess 8Km et *runDisney* Kids**

### **Races:**

Aucun chronométrage n'est prévu sur ces courses.

## **ARTICLE 7 : Catégories, Classements et Récompenses**

### **A - Catégories, Classements**

**Disneyland® Paris Princess 5Km, Disneyland® Paris Princess 8Km et *runDisney* Kids**

### **Races :**

Aucun classement officiel ne sera disponible, ces courses n'étant pas chronométrées.

**Catégories d'âge 2020 selon la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) (valable jusqu'au 31/10/2020, ces catégories changeront le 01/11/2020)**

Catégorie	Code	Age	Année de naissance	Genre
Junior	JU	18 et 19 ans	2001-2002	H/F
Espoir	ES	20 à 22 ans	1998-2000	H/F
Sénior	SE	23 à 39 ans	1981-1997	H/F
Master	VE 1	40 - 49 ans	1980-1971	H/F
	VE 2	50 - 59 ans	1970-1961	H/F
	VE 3	60 - 69 ans	1960-1951	H/F
	VE 4	70 - 79 ans	1950-1941	H/F
	VE 5	80 - 89 ans	1940 et avant	H/F

### **Catégories Handisports**

Athlète en fauteuil et Déficiant Visuel Un classement spécifique (homme/femme) sera établi.

### **B - Récompenses**

Challenge Cendrillon 13Km, Disneyland® Paris Princess 5Km, Disneyland® Paris Princess 8Km et *runDisney Kids Races* : chaque participant franchissant la ligne d'arrivée se verra remettre une médaille le jour de la course.

Aucune médaille n'est envoyée par courrier.

#### Diplôme :

Après la course il vous sera possible d'imprimer de chez vous, un diplôme personnalisé. Ce dernier sera téléchargeable depuis le site internet de l'événement ([www.run.disneylandparis.fr](http://www.run.disneylandparis.fr)) dans la rubrique « Événements précédents ».

Aucun diplôme ne sera envoyé par courrier.

Aucune récompense n'est prévue par groupe d'âge.

### **C - Primes**

Il n'y a aucune prime prévue quelle que soit les catégories de courses.

### **D - Publication des résultats**

**Challenge 13Km, Disneyland® Paris Princess 5Km, Disneyland® Paris Princess 8Km et runDisney Kids Races** : aucun classement officiel ne sera disponible étant donné que ces courses ne sont pas chronométrées.

## **ARTICLE 8 : Ravitaillements**

**runDisney Kids Races** :

Il est prévu un poste de ravitaillement à l'arrivée.

**Disneyland® Paris Princess 5Km** : Il est prévu un poste de ravitaillement le long du parcours et à l'arrivée.

**Disneyland® Paris Princess 8Km** : Plusieurs postes de ravitaillement seront prévus tout au long du parcours ainsi que sur la zone d'arrivée. Pour le confort des coureurs, l'organisateur se réserve la possibilité d'ajouter des points d'eau supplémentaires. Ceux-ci figureront sur le plan de la course.

## **ARTICLE 9 : Sécurité et soins**

### **A - Voies utilisées**

Les courses se déroulent à l'intérieur des Parcs Disney® et leurs backstages, ainsi qu'à Disney Village®.

### **B - Sécurité des concurrents**

Un dispositif de sécurité est assuré et sera dimensionné pour chaque catégorie de course en fonction du nombre de participants. Attention : pour des raisons de sécurité, aucun sac à dos ou sac d'hydratation ne sera toléré pendant la course. La ceinture-gourde sera autorisée. Sujet à modification en fonction des consignes de sécurité mises en place avant l'événement.

### **C - Entraide entre participants**

Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

### **D - Stands de récupération**

Il est prévu des stands de récupération après le Disneyland® Paris Princess 8Km à la Zone de Retrait de Dossards, Disney® Events Arena, Disney Village®.

### **E – Equipement/ Véhicules à roulettes et/ou motorisés/ Animaux :**

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tout engin à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Pour la sécurité de tous, chariots, poussettes, porte-bébés, roller skates, trottinettes motorisées, vélos, skateboards, cannes, béquilles, déambulateurs, cannes de marche ou accessoires de déplacement en tous genres ne seront pas acceptés sur les parcours. Les contrevenants seront évacués et transportés à la ligne d'arrivée.

Les casques audios sont déconseillés afin d'être en mesure d'entendre les messages audios relayés tout au long de la course pour assurer la sécurité des participants ainsi que pour favoriser les interactions entre coureurs.

#### **F - Costumes :**

Les costumes sont permis et encouragés lors des événements *runDisney*. Veuillez noter que les costumes ne peuvent pas, pour la sécurité de tous, comporter un masque ou tout accessoire qui recouvrirait intégralement le visage, et qu'ils ne doivent pas présenter de risque pour les coureurs (capes longues, accessoires encombrants, etc.). Les contrevenants seront évacués et transportés à la ligne d'arrivée.

En raison de la présence de mineurs, les costumes susceptibles de choquer ou d'interpeller ne seront pas admis sur les parcours. En cas de non-respect du règlement, le coureur concerné devra modifier sa tenue ou se verra exclu.

Disneyland® Paris se réserve le droit de refuser l'accès ou exclure les personnes portant une tenue que nous considérerons inappropriée et qui pourrait perturber l'expérience des autres participants. Tous les participants et leurs accompagnants pourront se vêtir comme les Personnages Disney®, mais devront suivre les règles fixées par Disneyland® Paris : les costumes ne devront pas être choquants, grossiers ou violents. Les costumes ne doivent en outre, de par leur épaisseur ou composition, pas permettre la dissimulation et/ou le transport d'objets.

#### **G - Consignes :**

Si besoin, les participants recevront un sac en plastique transparent, le g'EAR bag, avec leur dossard et/ou t-shirt. Aucun autre sac ou type de contenant ne sera accepté en consigne. Aucune exception ne sera faite.

Tous les g'EAR bags qui ne seront pas récupérés par les participants à la fin de la course seront transférés au service « objets perdus » de Disneyland® Paris.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de toute perte, objets endommagés ou volés. Nous recommandons aux participants de ne pas déposer d'objets de valeurs. L'organisateur n'est responsable ni des sacs vestiaires, ni de leur contenu. Il appartient à chaque participant de prendre les dispositions nécessaires à la préservation de ses effets personnels.

## **ARTICLE 10 : Protection de l'environnement**

Afin de respecter l'environnement et les espaces traversés, il est strictement interdit d'abandonner tout matériel et tout déchet (vêtement, papier, emballage plastique, etc.) sur les parcours hors des lieux prévus à cet effet. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les Participants. Les Participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit de mettre hors-course les Participants fautifs.

## **ARTICLE 11 : Droit à l'image**

De par sa participation aux courses du Disneyland® Paris Princess Run, chaque Participant autorise gracieusement, la société Euro Disney Associés S.A.S, ou toute personne ou société autorisée par Euro Disney Associés S.A.S et ce, y compris les sociétés affiliées ou apparentées appartenant au groupe The Walt Disney Company (« Groupe Disney ») à photographier et filmer son image ou celle de ses enfants mineurs participant à la course, pour utilisation sur tous les supports papiers, audiovisuels, multimédias, à destination informative, publicitaire, promotionnelle et commerciale, incluant notamment toutes éditions : mailings, cartes postales, affichage, PLV et encarts presse, etc. Conditionnement, argumentaires de vente, réseaux de télédiffusion, réseaux câblés, cinématographiques, supports numériques, optiques et magnétiques, réseaux télématiques et d'information à distance (en ce compris internet et tous sites de réseaux sociaux), etc. aux fins de promotion du Disneyland® Paris Princess Run ou plus généralement de la société Euro Disney et de ses activités ainsi que celles du Groupe Disney®.

Chaque Participant et ses ayants droits à titre universel et particulier, renonce expressément et irrévocablement, à faire toute réclamation ou action judiciaire relative à la présente autorisation. Cette autorisation est valable pour le monde entier pour une durée de 5 ans à compter de votre accord du dit règlement lors de la phase d'inscription du profil coureur.

## **ARTICLE 12 : Annulation/ Force majeure**

La manifestation pourra être annulée soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure et notamment d'intempéries, soit pour des raisons de sécurité. Les conditions de remboursement éventuelles seront déterminées par le vendeur. Le départ des courses pourra également être retardé, reporté au regard des conditions météorologiques. En cas de force majeure, les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils

devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

## **ARTICLE 13 : Acceptation du présent règlement**

La participation aux courses du Disneyland® Paris Princess Run, implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement. L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.